

---

## « Les nouvelles formes d'écriture »

### Introduction

Si l'écriture inclusive « désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (*Manuel d'écriture inclusive*, 2016-2017, Haddad Raphaël et Carline Baric, Agence Mots-Clés), cette définition soulève des questions fondamentales en philosophie et en linguistique quant à l'existence d'une corrélation entre la manière de parler et la manière de construire son rapport au monde. Wittgenstein, par exemple, déclare dans le *Tractatus-logico-philosophicus* (1918) que les limites de son langage sont les limites de son monde. Grand nombre de linguistes ne partagent pas cette conviction, puisque les phénomènes linguistiques ne sont généralement pas clairement liés aux phénomènes sociaux. En effet, malgré l'existence de différences morphosyntaxiques importantes entre les langues sur le plan du genre, par exemple, il ne semble pas y avoir de différences sociales fondamentales dans l'équilibre entre sexes entre les sphères linguistico-culturelles respectives. Ainsi, le genre grammatical peut avoir une fonction à la fois paradigmatique et syntagmatique dans certaines langues comme le français, où la plupart des pronoms et noms d'humains sont variables en genre et où il existe des phénomènes d'accord des noms avec l'adjectif et le déterminant, voire le participe, alors que ces deux fonctions peuvent être très restreintes dans d'autres langues comme l'anglais, où à de très rares exceptions près seuls les pronoms et les déterminants possessifs marquent la distinction entre masculin et féminin (fonction paradigmatique) et où l'adjectif est tout à fait invariable en genre comme en nombre (fonction syntagmatique). Peut-on en déduire que chaque système de langue entraîne une conception différente du masculin et du féminin, voire des femmes et des hommes ? Le débat sur le rapport entre langue et représentation est si profond qu'il dépasse largement le cadre d'un simple recueil d'articles, mais il n'est peut-être pas nécessaire de prendre position sur la question dans le cadre d'un numéro thématique sur les nouvelles formes d'écriture, puisque la question se pose déjà de savoir si l'emploi du genre masculin comme forme générique fait véritablement partie des phénomènes linguistiques ou s'il s'agit là d'une ingérence sociale qui, elle, véhicule sans nul doute des représentations sociétales.

Ainsi, pour ce qui est du français, Vaugelas, figure emblématique de la naissance de la grammaire française du tournant du xvii<sup>e</sup> siècle et l'un des premiers membres de l'Académie française, préconisait l'accord de proximité avec des formules telles que « *le cœur et la bouche ouverte* » ou « *des travaux et des chaleurs excessives* ». En réalité, ce n'est qu'au xviii<sup>e</sup> siècle que la règle selon laquelle

« le masculin l'emporte sur le féminin » a été instituée et cela pour des raisons plus proches de l'ordre social que de la rigueur grammaticale. Les propos le plus souvent cités des défenseurs de l'accord au masculin générique sont sans équivoque : « *Lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte* », affirme le père Bouhours S.J., en 1675. « *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* », n'hésitera pas à affirmer, un siècle plus tard, le grammairien Nicolas Beauzée. C'est par ailleurs dans le même contexte historique qu'un certain nombre de noms féminins désignant des activités prestigieuses, comme *philosophe*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc., ont été condamnés par les auteurs de grammaires et de dictionnaires.

En outre, si cette règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin » a depuis été enseignée à des générations d'enfants, c'est bien qu'il s'agit d'une règle grammaticale qui ne relève pas du système linguistique lui-même, puisqu'elle n'émerge pas spontanément dans leur langue et qu'elle doit donc leur être inculquée explicitement sous la forme d'une formule facile à mémoriser. Comme l'a bien montré Éliane Viennot dans son ouvrage *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* (éd. iXe, 2014, 2017 pour la seconde édition augmentée d'un chapitre), cette règle exprime et instaure historiquement, par sa puissance formulaire précisément, un rapport inégalitaire entre les sexes.

Enfin, le fait que l'idée du masculin générique ne soit qu'une création artificielle au service d'enjeux idéologiques inégalitaires entre les sexes ressort également des considérations (pseudo-) linguistiques sur la question. Loin d'avoir éclairé le fonctionnement de la langue française, cette règle n'a en effet fait que brouiller les esprits, notamment en attribuant au masculin le statut de genre « neutre ». Ainsi, le français moderne ne connaissant pas le genre neutre d'un point de vue morphologique, le genre masculin aurait hérité de la fonction de neutralisation sémantique du neutre en latin. Dans le *Rapport de la Commission générale de terminologie et de néologie* (1998) on lit textuellement : « Héritier du neutre latin, le masculin se voit conférer une valeur générique, notamment en raison des règles du pluriel qui lui attribuent la capacité de désigner les individus des deux sexes et donc de neutraliser les genres ». Il s'agit là d'un énoncé qui illustre très clairement la confusion qui règne sur le fonctionnement du neutre en latin et dans les langues romanes qui en sont issues. Il est en effet bien connu que les mots de genre neutre en latin ont donné lieu à des noms tant de genre masculin que féminin (cf. *Dictionnaire étymologique roman*). En outre, la fonction du genre neutre en latin était de déterminer de façon arbitraire le comportement grammatical d'un certain nombre de noms inanimés surtout concrets et non de désigner les personnes humaines de façon générique.

Quatre siècles après l'introduction de la règle selon laquelle le « masculin l'emporte sur le féminin », où en est-on ? La prise de conscience que l'on peut revenir sur la masculinisation de la langue est en train de s'opérer : 75 % des Français sont pour l'écriture égalitaire au sens large (recours aux termes féminins ou épiciens et aux doubles flexions), d'après l'institut de sondage Harris-

interactive (enquête rendue publique en octobre 2017). Au même moment, 314 enseignants et enseignantes ont annoncé ne plus enseigner que « le masculin l'emporte sur le féminin » (Manifeste du 7 novembre). Des néologismes sont proposés ici et là (*iels, toustes, ceuses...*) et de fait, ces nouvelles formes d'écriture se multiplient dans les journaux, les courriels, les messages intranet des entreprises, des collectivités territoriales et des institutions.

Comme nous venons de le voir, la question des nouvelles formes d'écriture ne peut et ne doit pas se réduire à des questions d'ordre linguistique. C'est pourquoi ce numéro propose d'apporter un éclairage interdisciplinaire sur la question. En préambule de ce numéro thématique, nous proposons un entretien avec Éliane Viennot où nous faisons le point avec elle sur ses vingt années de réflexion sur la question des nouvelles formes d'écriture, question dont elle est la « spécialiste interdisciplinaire » au sens où elle a une triple formation de littéraire, d'historienne et de linguiste sur cette problématique. Suite à ce préambule, le numéro comporte six articles qui déploient leurs réflexions autour des deux dimensions théorique et pratique de la question des nouvelles formes d'écriture.

Un premier ensemble de trois articles pose la question du « masculin générique », dont le fonctionnement problématique constitue sans doute l'une des raisons d'être des nouvelles formes d'écriture, à travers un triple spectre historique, philosophique et psycholinguistique. La première contribution est signée par Annie Geffroy, spécialiste de la Révolution française, qui reprend ici une étude entamée naguère à propos du mot *homme* (celui dont on a proclamé les droits à cette époque), qu'elle compare au mot *citoyen* (compagnon de l'autre dans la fameuse Déclaration). La réflexion actuelle la conduit à montrer comment le premier a échoué à inclure le signifiant *femme*, malgré la définition établie par l'Académie depuis son premier Dictionnaire (*Homme* signifierait aussi « les deux sexes »), alors que le second y est parvenu, puisque durant toute la Révolution les femmes et les hommes ont été interpellés et nommés *citoyennes* et *citoyens*. Elle souligne également la double inclusivité performée par le mot féminin, puisque *citoyen* ne faisait qu'effacer les statuts sociaux divisant les hommes, alors que *citoyenne* abolissait également la différence de statut conjugal, déjà effective à la fin de l'Ancien Régime à travers les appellatifs *Madame* et *Mademoiselle*. Victoire de courte durée, comme on le sait, mais représentative de l'ouverture du peuple à la possibilité de l'égalité, en dépit des verrouillages organisés en haut lieu.

Vient ensuite une contribution d'ordre philosophique : l'article d'Élise Huchet « “Les femmes peuvent-elles parler ?” Le problème de l'expression linguistique des identités de genre chez Monique Wittig et Judith Butler » se présente comme une mise en discussion des positions de Wittig par Butler à l'aune d'une critique féministe du langage. Dans la très abondante littérature consacrée à la seconde, cette discussion n'est pas très connue et le mérite de l'article est de présenter d'abord les positions de Wittig avant d'envisager sa critique. Cette partition de l'étude a l'avantage de mettre en lumière l'apport décisif de la première dans l'analyse politique du pouvoir des mots et de mieux faire comprendre par ce biais le point d'attaque de Butler, à savoir que Wittig reste-

rait prise dans un schéma d'analyse marxiste selon lequel le pouvoir est répressif et ne peut être contré qu'à la faveur d'un renversement des positions au sein d'un champ de forces (sociales) pré-identifiées. Butler propose plutôt de s'appuyer sur un schéma d'analyse foucauldien pour proposer une forme de résistance qui joue dans les relations de pouvoir et en déplace voire en retourne les effets assujettissants en puissances de subjectivation (suivant la dynamique d'un « *empowerment* »).

10

Enfin, dans leur contribution intitulée « Le masculin et ses multiples sens : Un problème pour notre cerveau... et notre société », Pascal Gygax, Ute Gabriel et Sandrine Zufferey montrent que le cerveau humain a du mal à gérer l'utilisation dite générique de la forme grammaticale masculine en français, en étayant leurs arguments de nombreuses recherches récentes en psychologie expérimentale. Ainsi, l'emploi du « masculin générique » induit souvent des représentations exclusivement masculines, alors que les expériences menées sur l'usage des nouvelles formes inclusives orientent au contraire vers des représentations mixtes, même si certaines notations graphiques restent difficiles à traiter par le cerveau, sans doute en raison d'un manque d'habitude d'exposition à ces formes.

La deuxième partie du numéro est consacrée aux difficultés liées à la mise en pratique des nouvelles formes d'écriture, que ce soit au niveau politico-institutionnel ou proprement linguistique, en termes de stylistique et de traductologie notamment. Mireille Elchacar résume l'histoire déjà quarantenaire de la promotion du langage égalitaire au Québec, en précisant qu'elle a surtout touché le lexique des noms de métier et de fonction, et en examinant de près les différentes recommandations de l'organisme en charge de la langue française, l'OLF, aujourd'hui OQLF. Elle retrace la réception, par la presse et le public en général, de ces préconisations qui n'ont guère soulevé de protestations, mais peut-être avant tout en raison de leur timidité : non seulement les nouveaux noms féminins ne sont que des termes masculins augmentés d'un *e* qui ne s'entend pas (*auteure...*), mais l'Office a cautionné longtemps l'idée qu'on pouvait, dans un texte officiel, signaler par une note liminaire que le masculin employé désigne les deux sexes. Par ailleurs, l'article montre que la réflexion sur la syntaxe, et notamment sur la mise en cause du masculin générique et de la règle qui veut que le masculin « l'emporte », est peu avancée. L'Office invite autant à éviter les tournures trop ouvertement sexistes que celles qui affronteraient la tradition construite depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, et la presse ne fait pas grand écho, voire s'amuse, des débats enflammés qui ont eu lieu récemment en France sur ce sujet. De la même manière, les pronoms personnels communs proposés pour remplacer les pronoms genrés ne retiennent guère l'attention ou provoquent des réactions de rejet – que certains observateurs et observatrices condamnent cependant, invitant à comprendre les besoins qui ont motivé leur création, et à saluer cette créativité qui redonne au français un statut de langue ouverte aux changements, face à l'attractivité de l'anglais, bien connu pour ses faibles contraintes en matière de genre.

Nicole Pradalier, qui est à la fois linguiste et écrivaine, se penche sur les différents sens possibles de l'épicénie, en développant une distinction établie par

Julie Abbou entre un sens sémantique (« cheval » serait dans le langage courant – comme scientifique – valable pour *cheval* et *jument*) et un sens morphosyntaxique (« journaliste » est véritablement valable pour les femmes et les hommes qui exercent cette activité), pour montrer que ce phénomène varie avec le contexte, l'évolution de la langue et les besoins réels des locuteurs et locutrices. Elle illustre son propos avec l'exemple d'un périodique créé pour une population de l'Aveyron et destiné à s'adresser réellement à tout le monde, qui a engendré des débats sur la manière de nommer les femmes et les hommes à égalité, mais s'est également confronté à la nomination des personnes *trans*. Expérience qui a mis en évidence la fonction informative de ce qu'elle appelle le « genre altéritaïre ». Pradalier montre ensuite comment la communauté universitaire s'est saisie de ces questions nouvelles, apparues avec l'évolution sociale et le désir de mieux nommer la diversité humaine, et les diverses réponses qui ont pu leur être apportées. Enfin, elle invite à faire un détour par l'approche de la création, en prenant en compte aussi bien la question de la musicalité des nouvelles formes que celle de la néologie, qui offre de multiples moyens de faire place à la nouveauté, à la diversité, à l'égalité. Le dernier article de ce numéro aborde les difficultés qui se posent au moment de traduire l'utilisation des nouvelles formes d'écriture.

Dans son article intitulé « Traduction du langage inclusif et échanges entre le français et l'italien », Giuseppe Sofo montre comment deux langues romanes aussi proches que le français et l'italien présentent des différences morphologiques qui ont donné lieu à des formes d'écriture inclusives partiellement différentes. Ainsi, les troncatures au point médian sont propres au français, où les formes féminines incluent souvent les masculines, alors qu'en italien, où la variation en genre se manifeste à travers une opposition vocalique, seule la barre oblique est possible. Ces différences interlinguistiques posent des difficultés de traduction, notamment en termes d'équilibre entre « dépaysement » et « domestication ». Lorsqu'il est impossible de reproduire une marque d'inclusivité sur un mot précis, l'auteur propose de le compenser ailleurs dans le texte, tout en maintenant un degré de marquage inclusif comparable dans le texte global et tout en tenant compte du fait que l'emploi de marques inclusives ne manifeste pas un même niveau de militantisme dans les deux langues.

Cependant, l'une des difficultés majeures auxquelles les nouvelles formes d'écriture font face est sans doute la résistance à laquelle elles continuent à donner lieu. En témoigne l'un des deux comptes rendus de parutions d'obédiences diverses qui closent ce numéro. Tout en donnant toute sa place au débat linguistique sur les nouvelles formes d'écriture, ce numéro thématique espère montrer toute l'importance d'aborder la question des nouvelles formes d'écriture dans une perspective interdisciplinaire, en montrant la synergie à laquelle aboutissent les réflexions issues des autres domaines concernés comme la psycholinguistique et la traductologie, mais aussi l'histoire, la philosophie et la stylistique.

## Auteurs

Véronique Le Ru

Université de Reims Champagne-Ardenne

leru@club-internet.fr

Machteld Meulleman

Université de Reims Champagne-Ardenne

machteld.meulleman@univ-reims.fr

Éliane Viennot

Université de Saint-Étienne

eliane-viennot@orange.fr